

Regards croisés sur la violence extrême

Ce que les attentats du XIX^e siècle peuvent nous apprendre
Penser le terrorisme : l'apport d'Albert Camus

Heinz-Gerhard Haupt

[IMÉRA d'Aix-Marseille, 2018-2019]

Professeur émérite diplômé d'histoire, de sciences politiques et de français, Heinz-Gerhard Haupt a consacré ses recherches aux sociétés européennes du XIX^e et XX^e siècles en étudiant particulièrement la violence politique, la consommation et les classes sociales. Il a été professeur associé à l'université Columbia de New York et à l'université de Lyon, résident du *Davies Center* à l'université de Princeton, professeur d'histoire européenne à l'Institut universitaire européen de Florence, professeur d'histoire aux universités de Breme, de Halle et de Bielefeld en Allemagne. Il a également occupé la chaire allemande à l'École des hautes études en sciences sociales.

QUELLES LEÇONS TIRER DES ÉVÉNEMENTS DU XIX^E SIÈCLE ?

Trois bombes ont éclaté le 14 janvier 1858 sur le passage de Napoléon III et de sa femme alors qu'ils se rendaient à l'Opéra de Paris. Elles ont provoqué la mort de 8 personnes et ont fait 156 blessés. Le principal auteur de cet attentat était Felice Orsini, un Italien membre du mouvement politique *Giovine Italia* (Jeune Italie) qui luttait pour l'émergence d'une république démocratique unitaire dans son pays. Il était convaincu que seule une révolution en France entraînerait la révolution en Italie, et que pour enclencher la révolution à Paris, il fallait tuer l'Empereur.

Les attentats ne sont pas une invention moderne. 45 attentats ont éclaté en France au cours du XIX^e siècle. Plus largement, en Europe, les années 1875 à 1900 ont été marquées par une vague de violences contre les monarques et chefs d'États.

Quels étaient les objectifs politiques de ces violences ? Souvent, elles étaient le signe d'une protestation contre des politiques anticonstitutionnelles, d'un engagement pour l'indépendance nationale ou en faveur d'une révolution sociale. Fréquemment, les auteurs – généralement des anarchistes – souhaitaient se venger des arrestations ou des exécutions d'autres militants. Les auteurs de violence espéraient que leurs actes porteraient une « propagande par le fait », éveiller un esprit de révolte dans la population, démontrer la faiblesse de l'État et avancer vers une révolution sociale et libertaire. Dans tous les cas, la réaction de l'État était la même : un procès rapide, la peine capitale (à l'exception de l'Italie où la peine de mort était interdite par la loi) et le début d'une répression plus ou moins longue, mais toujours féroce, contre les anarchistes et, souvent, contre l'ensemble de l'opposition politique. Le succès de cette politique étatique répressive a été très limité, sauf en Allemagne où elle a quasiment supprimé le mouvement anarchiste. Les conditions y étaient particulières : les anarchistes étaient peu nombreux, la police avait noyauté leurs groupes de façon très efficace



.....

Ce fut l'ouverture de moyens d'expression légaux et le respect des libertés publiques qui ont contribué, bien plus que la guillotine, à faire entrer les acteurs violents dans le jeu politique normal.

.....

et, sur le plan politique, une social-démocratie puissante et foncièrement hostile aux attentats était en place : la répression a donc pu parvenir à ses fins. Dans les autres pays, ce fut l'ouverture de moyens d'expression légaux et le respect des libertés publiques qui ont contribué, bien plus que la guillotine, à faire entrer les acteurs violents dans le jeu politique normal. Là où les sociétés étaient bloquées politiquement et socialement, et où la répression a été préférée, comme en

Italie, les anarchistes ont continué au-delà du XIX^e siècle à provoquer des attentats meurtriers (dans leur pays, dans d'autres États européens et parfois même outre-Atlantique).

S'agit-il seulement d'une histoire du passé et d'États qui cherchaient encore leurs moyens d'action face à la contestation et à l'opposition ? Il me semble au contraire que ces exemples historiques contiennent des recommandations pour l'action politique contemporaine. Certes, les moyens d'action ont évolué. **Le bâton de dynamite a cédé la place aux détournements d'avion, aux attentats suicides et aux kalachnikovs. Les objectifs politiques sont de moins en moins lisibles, intrinsèquement flous ou dissimulés sous le voile de références religieuses. En parallèle, pour provoquer les pouvoirs en place, les attaques deviennent de plus en plus meurtrières. Enfin, les médias ont pris une importance stratégique considérable.**

Mais aujourd'hui comme au XIX^e siècle, les attentats font partie d'une relation entre l'État et ses adversaires violents : pour comprendre l'un, il est nécessaire d'intégrer l'autre dans l'analyse. Tel que le formule l'un des spécialistes reconnus du terrorisme, l'historien Richard English : « Il existe une relation paradoxalement intime entre les acteurs étatiques et leurs adversaires terroristes non étatiques, et l'action de chaque partie aide à déterminer le comportement de son adversaire ». Étant donné ce rapport étroit, le terrorisme est généralement considéré comme une stratégie de communication. En créant une atmosphère de peur et d'insécurité par des actions symboliques, des groupes souvent minoritaires, isolés socialement et politiquement, cherchent à exprimer leurs buts et à provoquer l'État. En agissant de la sorte, ils touchent à un des ressorts les plus importants de l'État moderne, une de ses légitimations les plus nobles : son rôle de garant de la sécurité des citoyens.

Le simple fait qu'un attentat puisse avoir lieu est un signe de faiblesse du pouvoir en place. Celui-ci réagit, au XIX^e siècle comme aujourd'hui, par deux moyens principaux : la prévention et la répression. En Europe, en procédant de la sorte, l'État libéral est limité dans le choix de ses moyens par les dispositions du droit dont il doit respecter les principes fondamentaux, à savoir la liberté et les droits des citoyens. **On parle d'un dilemme démocratique de l'État, à savoir de son obligation de défendre les citoyens sans pour autant renoncer aux principes de droit. Tel que l'a exprimé le juriste Dieter Grimm : « L'État de droit qui nie les droits à ses ennemis n'est plus un État de droit ». Et ce serait une victoire morale et politique des terroristes s'ils réussissaient à imposer à l'État des moyens qui contredisent les valeurs de la citoyenneté européenne.**

Cependant, la prévention des attentats ne s'est guère améliorée légalement depuis le XIX^e siècle. Comme dans le passé, une augmentation des forces de l'ordre et des renseignements généraux semble souvent les moyens propices pour surveiller des oppositions politiques pouvant être tentées d'user de la violence. Plus le groupe de suspects est large et moins ses limites sont clairement définies, plus la surveillance s'étend à de vastes pans de la population, les couvrant de suspicion et, souvent, de persécution. Les moyens électroniques y sont d'une aide redoutable. Pire est l'impact des agents provocateurs qui, à l'intérieur de groupes d'opposition ou d'action terroriste, incitent à des actions violentes : leur rôle reste souvent non élucidé et les États s'engagent trop peu à faire la lumière nécessaire sur celui-ci.

Aujourd'hui comme au XIX^e siècle, l'État utilise volontiers l'état d'urgence et des législations d'exception pour saisir et condamner au plus vite les prévenus d'actes terroristes. Certaines dimensions n'étaient pas, et ne sont toujours pas claires : les moyens de torture sont-ils absents durant les interrogatoires ? Les séjours en prison des terroristes servent-ils en partie à créer des conditions permettant de provoquer des dépositions accablantes contre eux (de la part de leurs codétenus) ? Les informations délivrées par les espions jouent-elles un rôle important dans les procès ? Aujourd'hui comme hier, prédomine l'impression que les droits des accusés peuvent être en danger – même si l'exemple révoltant de Guantánamo demeure une exception. Comme le souligne Béatrice de Graaf, l'une des grandes spécialistes de la politique antiterroriste contemporaine : « Les révélations sur les violations des droits humains des détenus soupçonnés de terrorisme ont mis en évidence la question de savoir si la fin – le contre-terrorisme – justifie réellement les moyens. La politique antiterroriste est devenue une fin en soi. Mais à quelles fins ? »

.....

Pour aller plus loin

Retrouvez l'article d'**Heinz-Gerhard Haupt** ainsi que des références complémentaires sur fellows.rfiea.fr

Quels sont les éléments constitutifs du terrorisme ? Où commence-t-il et où finit-il, comparé à d'autres formes de violence politique ? Peut-il jamais être légitime ? Albert Camus (1913-1960) souligne et éclaire en partie ces interrogations à travers deux corpus : d'une part, les interventions et écrits journalistiques, politiques, philosophiques et épistolaires par le biais desquels il intervint dans une histoire européenne et mondiale contemporaine sanglante ; et, d'autre part, une abondante production littéraire qui se colla avec le terrorisme au moyen de la représentation fictionnelle. Ces deux ensembles témoignent d'une compréhension inclusive du terrorisme. L'auteur y combat franquisme, nazisme, fascisme, collaborationnisme, stalinisme, et, pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), la violence meurtrière du Front de Libération Nationale ciblant les civils autant que le contre-terrorisme de l'État français et les exactions des ultras.

« Le » terrorisme qu'analyse et récuse Camus est donc pluriel. Sous sa plume, le nom fait référence, ici, à des politiques coordonnées par les détenteurs d'un pouvoir en place qui l'assoient ou l'étendent par ce truchement, et là, à une technique subversive clandestine visant à contester un pouvoir établi. Les terrorismes qu'évoque l'auteur sont en majorité du premier type. Ils émanent d'appareils dominants – États et partis. *L'Homme révolté* l'atteste, Camus a connaissance des origines modernes, étatiques, du terrorisme, qui datent de la Terreur (1793-1794). Clandestins ou publics, ses articles, éditoriaux, appels et conférences des années 1940 et 1950 dénoncent cette réalité politique dans son siècle. Ils dissèquent entre autres les pratiques totalitaires et le fait concentrationnaire qui caractérisèrent les forces de l'Axe. À rebours de certains de ses contemporains, l'écrivain pointe la persistance de la terreur d'État après-guerre dans le monde soviétique. Ces critiques transitent aussi par des mises en images saisissantes : les tragédies *Caligula* (1944) et *L'État de siège* (1948), ainsi que le roman allégorique *La Peste* (1947) et la nouvelle aux allures expérimentales « Le Renégat ou Un esprit confus » (1957) donnent

chair au caractère mortifère absolu que peut revêtir une force souveraine. Ils mettent à nu les mécanismes psychologiques, administratifs et logistiques qui sous-tendent la terreur jusqu'à la farce, et, parfois, soulignent l'éclosion d'une pensée et d'une organisation à même de lui résister. **L'hétérogénéité du terrorisme auquel Camus se confronte sa vie durant et la prédominance d'un terrorisme venu « d'en haut » dans ses écrits n'empêchent pas le Prix Nobel de littérature d'identifier quelques propriétés communes à ces phénomènes divers. Il montre que tous reposent sur un même affect – la peur – mu en outil politique et met ainsi à jour l'opération métonymique qui fonde le terrorisme : le sentiment provoqué chez les témoins et victimes devient le nom de la stratégie tout entière.** Par ailleurs, il affirme que le terrorisme, quel qu'il soit, naît de l'absolutisation de valeurs ou de causes choisies. La critique de Camus relève également le risque de mutation des terrorismes, et particulièrement la possibilité qu'un terrorisme d'opposition se fasse terreur d'État après que ceux qui le perpètrent ont accédé au pouvoir, ou le fait que des stratégies contre-terroristes (répression, torture) fassent d'un État démocratique un État basculant dans la terreur. Dans cette typologie dynamique, les terrorismes qui attentent à la vie humaine se voient le plus souvent, mais non systématiquement, rejetés par l'écrivain, au nom du refus de la légitimation du meurtre : la violence organisée doit selon lui constituer une transgression exceptionnelle, réduite *a maxima*, servant la liberté et « sauv[ant] les corps » autant que faire se peut.

Cette analyse s'accompagne d'une approche différentielle des solutions opposables aux terrorismes. La terreur d'État, qui conjugue abstraction de la vie d'autrui et meurtre de masse, doit selon l'auteur être contrée sans délai, par la force si besoin. Ainsi la Résistance par les armes lui semble-t-elle légitime pendant la Seconde Guerre mondiale. Le terrorisme étatique doit aussi butter contre des institutions internationales à même d'user de mesures de rétorsion économiques, légales, diplomatiques et symboliques (ONU, UNESCO), et contre des organismes transnationaux indépendants (Groupes de Liaison Internationale, Comité International d'Humanité).

Ève Morisi est Associate Professor de littérature française et francophone à l'Université d'Oxford. Ses recherches portent sur les rapports entre poétique, éthique, et politique aux XIX^e-XXI^e siècles, et plus particulièrement sur les représentations de la violence extrême et des formes de résistance qu'elle peut engendrer. Spécialiste d'Albert Camus, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'écrivain, dont *Albert Camus contre la peine de mort* (Gallimard, 2011). Sa monographie intitulée *Capital Letters: Hugo, Baudelaire, Camus and the Death Penalty* paraîtra en 2020 (Northwestern University Press).



Quand il a pour motivation la liberté et l'égalité des peuples, le terrorisme clandestin se juge autrement, dit Camus. Certes, s'il attend délibérément à la vie de civils, il doit à ses yeux être condamné de manière univoque. Le confirment, pendant la guerre d'indépendance, maints écrits journalistiques, un vain « Appel pour une trêve civile en Algérie » (1956) et des scènes clés de son roman d'inspiration autobiographique *Le Premier Homme* (posth. 1994). Cependant, il appelle à la condamnation en miroir de la répression frappant ceux qui recourent à la violence organisée pour accéder à leur émancipation. Selon lui, ce terrorisme révolutionnaire « d'en bas » qui aspire à la libération d'un peuple doit également conduire le pouvoir en place à en interroger les origines et à rechercher des « actes positifs » susceptibles d'enrayer un mimétisme meurtrier. La réforme politique, le dialogue, l'amnistie ou la grâce des combattants condamnés en font partie.

Injustifiable dès qu'il cible les populations civiles, le terrorisme révolutionnaire qui milite pour quelque affranchissement et égalité trouve une légitimité à des conditions très strictes, dans l'optique camusienne. La pièce *Les Justes* (1949)

les précise. Ses héros, que l'auteur nomme ailleurs des « meurtriers délicats », sont inspirés de figures historiques véritables. Il s'agit des membres de l'Organisation de combat des Socialistes Révolutionnaires (SR) qui assassinèrent l'autocrate grand-duc Serge Alexandrovitch de Russie en 1905 après avoir d'abord renoncé à leur attentat pour épargner les deux enfants qui accompagnaient leur ennemi.

4 instituts d'études avancées en réseau

IMéRA, IEA d'Aix-Marseille
Collegium de Lyon
IEA de Nantes
IEA de Paris

Direction éditoriale

Olivier Bouin
Aurélien Louchart
Julien Ténédos



FONDATION
RÉSEAU FRANÇAIS
DES INSTITUTS
D'ÉTUDES AVANCÉES

THE CONVERSATION



Fondation RFIEA
contact@rfiea.fr
01 40 48 65 57
rfiea.fr
fellows.rfiea.fr

Camus fait de ces « terroristes » qui refusent d'exécuter des « innocents » en même temps qu'un tyran et qui, de plus, sont répugnés par le sang et veulent *pour cette raison* mourir après avoir tué, l'incarnation d'une révolte authentique. Par opposition, le nihiliste prêt à assassiner quiconque croise le chemin de sa cause – le personnage de Stepan – perd sa légitimité, quelle que soit l'aliénation dont sa condition le fasse souffrir. Mi-tragiques, mi-mélocodramatiques, l'intrigue et le langage que forge Camus disent comment un activisme qui se targue de fins émancipatrices s'honore en circonscrivant l'assassinat politique dans les frontières les plus étroites. En contexte, et en creux, l'œuvre oppose ce modèle d'une violence politique létale des plus scrupuleuses au stalinisme – et, plus tard, au FLN, dont Camus dit pouvoir respecter la cause, non les moyens.

Camus ne se voulait pas artiste « engagé » mais « embarqué », c'est-à-dire solidaire de ses contemporains et non promoteur d'un programme politique par la voie des lettres. Ce n'est pas, assurément, que l'auteur fût exempt d'une subjectivité politique, comme l'illustre son désir de voir émerger une Algérie fédérale – multiculturelle, où tous jouiraient des mêmes droits – plutôt qu'une Algérie indépendante pendant la guerre. Mais son « embarquement » nous donne accès aux réalités de son époque et à l'imaginaire qu'elles fécondèrent à travers le prisme d'une proximité critique, au sens originel de ce qualificatif : l'auteur s'efforce de passer au tamis, pour mieux le discerner, l'objet complexe qu'est le terrorisme. Écartant sensationnalisme, propagande et lectures monolithiques d'une réalité protéiforme, son écriture desserre un peu l'étau de ce qu'il nommait « le siècle de la peur ».

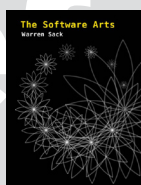
Pour aller plus loin

Retrouvez l'article d'Éve Morisi dans sa version intégrale et ses références sur fellows.rfiea.fr

SÉMINAIRE

L'accès aux informations de santé pour tous, mais aussi l'implication des patients et de leurs proches dans le parcours de santé et dans la prise de décision jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités sociales de santé et dans l'amélioration de la prise en charge globale en cancérologie. **Marie-Anne Durand**, professeure au *Dartmouth Institute for Health Policy and Clinical Practice*, **résidente 2019 à l'IMéRa d'Aix-Marseille**, organise avec le professeur Julien Mancini un séminaire d'une demi-journée (15h-18h30) précédé d'un workshop d'une matinée (9h30-12h00) pour apporter les bases de connaissances nécessaires à l'implémentation de ce type d'approche dans divers contextes cliniques.

Le 4 juin, Institut Paoli Calmettes, Marseille
Inscriptions :
marie-anne.durand@dartmouth.edu



PUBLICATION

Dans *The Software Arts* (MIT Press, 2019), **Warren Sack** propose une histoire alternative de l'informatique qui place les arts au centre de l'évolution des logiciels.

Ce théoricien des médias, concepteur de logiciels et artiste ayant résidé à l'**IEA de Paris** en 2015-2016 et 2016-2017 offre une lecture des textes de codes informatiques et d'algorithmes qui met l'accent sur la continuité entre la prose et les programmes. Il traduit des concepts et des catégories des arts libéraux et mécaniques en termes d'informatique, puis envisage leur traduction ultérieure en culture populaire, où ils circulent comme formes de vie numérique. Il s'intéresse notamment à l'« arithmétisation » des connaissances qui présage la numérisation, à la multitude de logiques actuelles et aux nouvelles formes de persuasion.

CONFÉRENCE

Le **Collegium de Lyon** invite **Sophie Raux**, professeure d'histoire de l'art moderne à l'Université Lumière Lyon 2, à présenter son étude micro-historique portant sur une peinture fameuse de l'histoire de l'art : l'enseigne de la galerie de Gersaint. Réalisée par Jean-Antoine Watteau en 1720, cette peinture était destinée à la galerie de Gersaint, un marchand d'art innovant, installé sur le Pont Notre-Dame à Paris au XVIII^e siècle. Alors que les méthodes d'investigation traditionnelles de l'histoire de l'art avaient laissé beaucoup d'interrogations quant à cette œuvre, les nouvelles technologies permettent de comprendre pleinement son effet spectaculaire et de mieux appréhender ses aspects visionnaires et provocant aux niveaux artistique et politique.

Le 22 mai à 18h30 au Collegium de Lyon
Inscription : <http://bit.ly/2P070zp>